

790 DUKE CUP REGLEMENT

2019

ARTICLE 1 - DEFINITION

KTM développe une formule intitulée « **KTM 790 DUKE CUP** ». Pour l'édition 2019, l'**objectif de la KTM 790 DUKE CUP est de rassembler les pilotes amateurs évoluant au guidon de KTM 790 DUKE, à l'occasion de 4 épreuves de la Coupe de France Roadster Cup, organisée par les WERC et d'une épreuve du Challenge Protwin, organisé par Protwin, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).**

La 790 DUKE CUP est régie par le règlement des WERC et du Challenge Protwin.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement et s'engager à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire, ni complémentaire, au présent règlement et au code sportif national.

Le présent règlement est uniquement valable dans le cadre de la KTM 790 DUKE CUP. **En aucun cas il ne dispense les pilotes des procédures d'inscriptions usuelles pour toute autre compétition moto.**

Tout changement ou modification décidés par KTM ou l'organisateur devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors de l'épreuve.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

Sont admis à participer à la KTM 790 DUKE CUP tous les possesseurs de moto de la marque KTM – modèle 790 DUKE - engagés aux épreuves de la Coupe de France Roadster Cup WERC ou du Challenge Protwin, servant de support à la KTM 790 DUKE CUP.

L'inscription aux épreuves de la Coupe de France Roadster Cup WERC

- **se fait par Internet uniquement via le site : <http://www.werc.fr/>**
- **fait l'objet de règles de priorité en fonction de la date de réception par Roadster Cup des dossiers valides et accompagnés du mode de règlement.**

L'inscription aux épreuves du Challenge Protwin (épreuve du Castellet)

- **se fait par Internet uniquement via le site : <http://www.challengeprotwin.fr/>**
- **fait l'objet de règles de priorité en fonction de la date de réception par Protwin des dossiers valides et accompagnés du mode de règlement.**

Lorsque les créneaux horaires de la catégorie Roadster Cup ou Protwin sont complets, les engagements suivants sont mis en liste d'attente. En cas de désistement les places devenues disponibles seront proposées aux pilotes figurant sur cette liste dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.

Les pilotes doivent également être titulaires d'une licence FFM.

Les pilotes doivent respecter les règles sportives de la FFM, notamment en matière d'âge minimum pour accéder aux cylindrées.

Les pilotes doivent faire l'acquisition auprès de leur distributeur agréé des packs obligatoires.

Les motos peuvent être achetées chez un distributeur agréé en France ou d'occasion auprès d'un particulier et conformes aux règles techniques de la Coupe de France Roadster Cup.

Les motos doivent également être conformes aux règles techniques imposées par KTM dans le cadre de la KTM 790 DUKE CUP.

Les participants sont admis en fonction de la date de leur confirmation d'engagement.

Par ailleurs, KTM :

- **exclut les pilotes ayant déjà remporté la KTM 790 DUKE CUP.**
- **se réserve le droit d'exclure de la KTM 790 DUKE CUP tout pilote dont l'attitude sur la piste ou dans le paddock, ne serait pas en accord avec les valeurs de la marque.**
- **Le personnel de KTM, les distributeurs KTM agréés, leur personnel et leurs descendants, peuvent participer à la KTM 790 DUKE CUP mais seront exclus des dotations établies selon le classement général et remises à l'issue des épreuves*.**

*Des dérogations pourront être étudiées au cas par cas.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

La KTM 790 DUKE CUP comporte une catégorie unique.

ARTICLE 4 - FORMULE

La KTM 790 DUKE CUP réunit les pilotes qui auront fait la démarche de s'inscrire auprès de KTM (voir article 6) et répondant aux conditions exprimées dans l'article 2 du présent règlement.

En cas de force majeure (conditions climatiques, etc...) la durée et le nombre de manches pourront être réduits. Dans ce cas, le classement de la KTM 790 DUKE CUP sera établi selon le classement proposé par l'organisateur de l'épreuve. A défaut, il n'y aura pas de classement donc pas de points attribués pour les manches concernées.

ARTICLE 5 – CALENDRIER 2019

30/31 mars : WERC ALES (30)
11/12 mai : Sunday Ride – LE CASTELLET (83)
25/26 mai : WERC MAGNY-COURS (58)
15/16 juin : WERC CAROLE (93)
31 août / 1^{er} septembre : WERC LE VIGEANT (86)

ARTICLE 6 – DEMANDES ET FRAIS D'ENGAGEMENT

L'engagement à la KTM 790 DUKE CUP est gratuit.

Pour s'inscrire les pilotes doivent compléter le formulaire d'inscription accessible sur simple demande auprès de KTM par e-mail à l'adresse ktm.info@orange.fr, ou sur la page Facebook [KTM Cups France](#).

Pour toutes informations complémentaires :
KTM 790 DUKE CUP
Olivier Aubineau
Tél. : 06 70 94 01 38
E-mail : ktm.info@orange.fr

Après validation des dossiers, en fonction des conditions exprimées à l'article 2, les pilotes recevront leur confirmation d'engagement pour la KTM 790 DUKE CUP.

Seuls ces pilotes pourront bénéficier des tarifs « cup » proposés par KTM.

A titre d'information, le chronométrage étant effectué par transpondeur, le pilote devra fournir une caution à l'organisateur qui lui sera restituée en fin d'épreuve en échange du transpondeur. Les transpondeurs seront récupérés au contrôle technique et devront être restitués au plus tard ½ heure après la fin de la dernière course.

Un support de transpondeur, pour fixer l'objet à la moto, pourra être exigé. Dans ce cas, ils sont disponibles auprès du chronométrage, cet achat étant à la charge du pilote.

Les pilotes engagés qui ne peuvent pas participer à la manifestation devront prévenir KTM avant le début de l'épreuve.

Les clubs et circuits accueillant la KTM 790 DUKE CUP sont titulaires d'une autorisation préfectorale et d'une assurance conforme à la réglementation en vigueur pour ce genre de manifestation.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués par Roadster Cup lors de l'engagement au Challenge Roadster Cup et par Protwin pour l'épreuve du Castellet.

ARTICLE 8 – MACHINE

Sont admises uniquement les motos KTM de modèle 790 DUKE.

Les motos devront garder leur aspect d'origine en respectant les obligations techniques liées à la pratique sur circuit.

Les machines devront être équipées de suspensions de marque WP (modèles d'origine ou modèles compétition). Les stickers WP devront rester visibles tels que d'origine.

Les machines devront être conformes au règlement général et aux règles techniques et de sécurité édictés par la FFM.

Les machines font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refuser l'accès aux essais, donc au départ.

Un tarif préférentiel Cup est proposé aux pilotes engagés sur la totalité des épreuves de la 790 Duke Cup

ARTICLE 9 – EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés conformément au règlement général Vitesse de la FFM.

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refuser l'accès à la piste.

Les pilotes doivent faire l'acquisition auprès de leur distributeur agréé du pack paddock obligatoire composé des éléments suivants : T-Shirt Replica – casquette Replica – sweat Replica – parapluie – gourde – lunettes.

Les pilotes doivent utiliser à bon escient les éléments du pack paddock, notamment dans le paddock, en pré-grille (à minima Parapluie) et lors des podiums (à minima casquette).

ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les pilotes participants à la KTM 790 DUKE CUP devront satisfaire aux contrôles administratif et technique de l'épreuve (horaires communiqués dans le programme de la manifestation transmis avec les confirmations d'engagement).

ARTICLE 11 – CLASSEMENT

CLASSEMENT PAR EPREUVE

Le classement de la Cup KTM sera établi de la façon suivante : le premier pilote participant à la Cup KTM, dans l'ordre du classement proposé par l'organisateur, obtiendra 25 pts. Le deuxième 20 pts, le troisième 16 pts, le quatrième 13 pts, le cinquième 11 pts, le sixième 10 pts, le septième 9 pts, ainsi de suite jusqu'au 15^{ème}.

Les points acquis lors des 2 manches seront cumulés pour établir le classement de l'épreuve (du weekend).

Le pilote ayant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité de points, le pilote ayant fait le meilleur résultat lors de la dernière manche sera déclaré vainqueur.

Les pilotes non classés (dans le classement proposé par l'organisateur) ne marqueront pas de points.

CLASSEMENT GENERAL

Les points acquis par les pilotes engagés à la Cup KTM, lors des épreuves figurant au calendrier de la Cup 2019 (cf article 5) seront cumulés. Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur. Il en sera ainsi de suite pour le 2^{ème}, le 3^{ème} etc...

EXCLUSIONS

Les pilotes ne respectant pas les préconisations de KTM concernant la configuration des motos (cf article 8) et l'utilisation du pack paddock, seront avertis oralement par le représentant de KTM sur place et pourront être exclus du classement de l'épreuve et de la remise des récompenses organisée par KTM.

Ils conserveront toutefois les points acquis lors de l'épreuve pour le classement général final et seront invités à se présenter lors de l'épreuve suivante avec du matériel conforme au règlement.

A défaut, les points marqués jusqu'à la mise en conformité ne seront pas comptabilisés.

ARTICLE 12 – RECOMPENSES

RECOMPENSES CLASSEMENT PAR EPREUVE

1er	1 Bon d'Achat KTM de 250€
2ème	1 Bon d'Achat KTM de 200€
3ème	1 Bon d'Achat KTM de 100€

RECOMPENSES CLASSEMENT GENERAL 790 DUKE CUP

1er	1 Bon d'Achat KTM de 2 500€
2ème	1 Bon d'Achat KTM de 2 000€
3ème	1 Bon d'Achat KTM de 1 000€

RECOMPENSES CLASSEMENT GENERAL ROADSTER CUP

Le pilote vainqueur de la 790 DUKE CUP 2019, **et figurant parmi les 3 premiers du classement général final de la coupe de France Roadster Cup 2019**, pourra bénéficier du prêt d'une moto KTM 1290 Super Duke R* pour participer à la Super Duke Cup saison 2020.

*prêt du modèle d'origine neuf, adaptation piste à la charge du pilote. La mise en place du prêt est subornée à l'engagement du pilote à l'intégralité du championnat ou la coupe concerné. Restitution de la moto dans son état d'origine selon les modalités indiquées au contrat.

ARTICLE 13 – IMAGES

Tout pilote engagé à la KTM 790 DUKE CUP autorise KTM Sportmotorcycle France SAS à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies le représentant, réalisées lors de toutes les épreuves de la KTM 790 DUKE CUP 2019 ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue ou un journal évoquant la KTM 790 DUKE CUP
- Publication pour une publicité sur la KTM 790 DUKE CUP
- Présentation de la KTM 790 DUKE CUP à des journalistes
- Promotion de la KTM 790 DUKE CUP auprès du public
- Diffusion sur le site web www.ktm.com et sur les pages Facebook [KTM en France](#) et [KTM Cups France](#)

ARTICLE 14 – REGLEMENTATION

La KTM 790 DUKE CUP est soumise à l'ensemble des textes édictés par la Fédération Française de Motocyclisme, notamment les règles techniques et de sécurité, le code sportif national, le code de discipline et d'arbitrage, le code de lutte contre le dopage et les règles générales de la vitesse.

ARTICLE 15 – APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Tous les cas non prévus au présent règlement, comme tout litige sur une épreuve, seront tranchés en premier ressort par le jury, conformément au code sportif national, ou par le représentant de KTM sur l'épreuve, chacun intervenant dans son champ de compétences.

ARTICLE 16 - RECLAMATIONS

Sur l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du code sportif national de la FFM.

A l'issue de l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions de l'article 8 du code de discipline et d'arbitrage de la FFM.

Ces documents sont disponibles dans l'annuaire FFM et sur le site officiel de la FFM : www.ffmoto.org